

Question présentée par la députée :

M^{me} Caroline Marti

Date de dépôt : 21 juin 2018

Question écrite urgente

Risque de démantèlement des services publics : qu'en est-il des guichets CFF ?

Après la fermeture de nombreux offices de poste qui a défrayé la chronique, il semblerait que les CFF s'apprêtent à suivre une voie identique de démantèlement du service public et des prestations de proximité offertes à la population. En effet, l'ancienne régie fédérale a récemment annoncé la future fermeture de plusieurs guichets et points de vente dans différentes gares de Suisse (aéroport de Bâle, Turgi, Zürich Tiefenbrunnen, Saint-Maurice, Küssnacht am Rigi au 01.07.2018 ; Erlenbach (Zurich), Renens EPFL, Münchenbuchsee au 01.10.2018).

Or, outre la vente de titres de transport à proprement parler, les guichets CFF fournissent de multiples prestations telles que conseil, informations aux voyageurs, réservations et service après-vente, des tâches qui relèvent du service public.

Par ailleurs, si bon nombre d'usagers se tournent vers les services en ligne pour obtenir des réponses à leurs questions et demandes, il ne faut pas négliger celles et ceux qui ne sont pas familiers de ce type de support. Ils et elles ont également le droit d'avoir accès à ces prestations dans des points de vente répartis sur l'ensemble du territoire.

Finalement, la prochaine entrée en service du Léman Express engendrera inmanquablement son lot de questions et interrogations de la part du public. Ainsi, la création de guichets dans les gares du Léman Express semble une condition sine qua non d'une entrée en service optimale.

En vertu des précédentes considérations, je prie de Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- *Quels points de vente les CFF prévoient-il de fermer sur le canton de Genève au cours de prochains mois ou années ?*
- *Qui prend la décision de la fermeture d'un point de vente et quel rôle peut jouer le Conseil d'Etat dans cette décision ?*
- *Sur quels critères se base la décision du maintien ou de la fermeture d'un point de vente ?*
- *Ces décisions sont-elles soumises à recours ?*
- *Quelles sont les gares du Léman Express dans lesquelles seront ouverts des points de vente CFF ?*